



Compte rendu du conseil municipal du 8 juillet 2015...

L'an deux mille quinze, le 07 juillet à 18H30mn s'est tenue une réunion du conseil municipal en son lieu habituel de séance après convocation réglementaire envoyée le 18 juin.

Étaient présents : M. Ph. CHANEY, Maire, M. Michel PIDANCET, Mmes Agnès FANDELET, Chantal JARROT, M. Fabrice ARENA, Adjoint

Mmes Lily BAILLY, Valérie DONAT, Sylviane GAMBADE, Stéphanie KHOURI M.M. Frédéric PROST, Cédric CLERVAUX, Henri LEBORGNE

Étaient absents : Gaëlle PELLETIER ayant donné procuration à Michel PIDANCET

Madame Chantal JARROT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu précédent n'apporte aucune remarque. On passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Divers ne donnant pas lieu à délibération :

Philippe CHANEY informe les membres du Conseil Municipal que le tirage au sort pour la liste préparatoire du jury d'assises 2016 a désigné :

M. ROTH DIT BETONI Claude, retraité, domicilié 49 rue de Besançon

M. HAMEL Patrick, retraité, domicilié 10B route de Lyon

M. JOLY Christophe, technicien maintenance, domicilié 72 rue de Besançon

Location garage n°4 à M. BOMBARDIER – Dél n°17 / 2015

Après avoir entendu les explications de M. Michel PIDANCET, adjoint, lequel précise que le garage n°4 est loué à M. BOMBARDIER Bruno à partir du 1^{er} mai 2015 et pour un loyer mensuel de 56.85€ réactualisé au 1^{er} janvier de chaque année,

le Conseil municipale délibère et à l'unani-

mité des présents et des représentés accepte la location du garage n°4 selon les modalités précitées.

Location garage n°2 à M. et Mme PISTOLET – Dél n°18 / 2015

Après avoir entendu les explications de M. Michel PIDANCET, adjoint, lequel précise que le garage n°2 est loué à M et Mme PISTOLET à partir du 1^{er} juillet 2015 et pour un loyer mensuel de 56.85€ réactualisé au 1^{er} janvier de chaque année,

le Conseil municipale délibère et à l'unanimité des présents et des représentés accepte la location du garage n°2 selon les modalités précitées.

Location T3 n°201 à Mme COLIN – Dél n°19 / 2015

Après avoir entendu les explications de M Michel PIDANCET adjoint aux bâtiments,

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représenté décide suite au départ de Mme BADSTUBER de louer à Mme COLIN Christelle à partir du 1^{er} juillet 2015 le T3 n°201 au 51 rue de Besançon.

Le montant du loyer est de 453.26€

Le montant des charges est de 75€

Le dépôt de garantie est de 453.26€ soit un mois de loyer

La révision du loyer se fera au 1^{er} janvier de chaque année.

Location T2 du 3 rue de la République à Mme MOUROT – Dél n°20/ 2015

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représenté décide suite au départ de Mme COLIN de louer à Mme MOUROT Odile à partir du 1^{er} juillet 2015 le T2 2^{ième} étage du 3 rue de la République,

Le montant du loyer est de 330.71€

Le montant des charges est de 36.35€

Le dépôt de garantie est de 330.71€ soit

un mois de loyer

La révision du loyer se fera au 1^{er} janvier de chaque année.

Location T3 n°20 à M. et Mme PISTOLET – Dél n°21/ 2015

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représenté décide suite au départ de Mme GROSMANN et de M. GROS de louer à M. et Mme PISTOLET Bernard à partir du 1^{er} septembre 2015 le T3 n°20 au 45 rue de Besançon,

Le montant du loyer est de 428.51€

Le montant des charges est de 155€

Le dépôt de garantie est de 428.51€ soit un mois de loyer

La révision du loyer se fera au 1^{er} janvier de chaque année.

Approbation du choix du délégataire et de la convention de délégation de service public pour la gestion de la micro-crèche de Beure – Dél n° 22 / 2015

Après avoir entendu les explications de Mme JARROT, Adjoint, précisant les points suivants :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-1 et suivants,

Vu la délibération de délégation de principe micro-crèche en date du 10 février 2015 approuvant le principe de passation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion de la micro-crèche de Beure,

Vu le projet de délibération et son annexe jointe en date du 7 juillet 2015 par lequel M. le maire propose d'approuver la convention de délégation de service public pour la gestion de la micro-crèche et demande l'autorisation de signer ladite convention avec la société ADMR

Vu le rapport de la commission des délégations de service public désignée en application de l'article L.1411-5 du code



général des
collectivités
territoriales,

rapport en date du 30 mars 2015 présentant la liste des candidats admis à présenter une offre,

Vu le rapport de la commission des délégations de service public désignée en application de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, rapport en date du 22 mai 2015 analysant les propositions des entreprises admises à présenter une offre,

Vu le rapport motivant le choix de l'entreprise candidate, ci-annexé à la délibération

le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés décide

d'approuver le choix du délégataire, à savoir ADMR,

d'approuver la convention de délégation de service public dont le texte est joint à la présente délibération :

d'autoriser M. le Maire à signer la présente convention avec ADMR

Martelage des coupes – Dél n° 23/2015

Après avoir entendu les explications de M. Henri LEBORGNE, conseiller municipal, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés :

Donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois résineux (Sapin – Epicéa) provenant des parcelles de la forêt communale (10,11,12,13,19,20,21,22 et 26), pour un volume prévisionnel de 300 m3. Les bois seront livrés façonnés, bord de route ; ils seront réceptionnés selon les clauses générales de ventes résineuses applicables dans le Doubs-Jura. Le contrat sera conclu pour une durée de 12 mois (31/03/15).

En application de l'article L.144-1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente, sous réserve de l'accord préalable du représentant de la commune. A cet effet, le Conseil municipal autorise le Maire à donner son accord sur le projet de contrat qui sera présenté par l'ONF

(acheteur, prix, clauses financières, clauses techniques).

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application de l'article L.144-1-1 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l'article D.144-1-1 du Code Forestier, l'ONF reversera à la commune de BEUNE la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées.

Pour mener à bien cette opération, le Conseil Municipal décide de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF.

Modification des statuts de la CAGB – Dél n° 24/2015

Après avoir entendu les explications de M. Philippe CHANEY, Maire, présentant les points suivants :

Le conseil de communauté de la CAGB s'est prononcé le 17 juin 2015 sur une modification de ses statuts et que cette délibération a été notifiée aux communes par courrier du 2 juillet 2015 et comporte les statuts modifiés et les explications afférentes.

Conformément à la réglementation, le conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur cette modification, concernant différentes compétences (Compétence Economie, Compétence habitat, Compétence environnement, Compétences transports, Compétence politique de la Ville...)

Autres modifications statutaires

Suppression de la compétence : « Prise en charge des participations communales sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement des collèges visées par l'article L.2321-4 du CGCT »

Au sein de l'article 1 - composition et dénomination -, les communes d'Auxon-Dessus et Auxon-Dessous sont remplacés par les Auxons, suite à la création de la commune nouvelle.

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite

entérinés par arrêté préfectoral, pour un entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés se prononce favorablement sur la modification des statuts de la CAGB exposée ci-dessus.

Avis sur le projet de schéma de mutualisation des services – Dél n° 25/2015

Après avoir entendu les explications de M. Philippe CHANEY, Maire, présentant les points suivants :

La loi du 16 décembre 2010 prévoit, dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, que le Président de l'intercommunalité doit établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres : le schéma de mutualisation (article L.5211.39.1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le projet de schéma a été présenté en Conférence des maires le 7 mai et au Comité de Pilotage - consolidation de l'intercommunalité - le 11 mai. Il est transmis pour avis (avis simple) à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. Puis le Conseil Communautaire sera invité à adopter définitivement le schéma en novembre. Le contenu du schéma de mutualisation de services n'a pas de caractère prescriptif ni obligatoire. Conformément à la loi, l'avancement de la démarche de mutualisation fera l'objet d'une présentation et d'un débat annuel lors du débat d'orientations budgétaires de la CAGB.

S'agissant d'une démarche évolutive, il sera complété dans le courant du mandat en fonction des nouvelles perspectives et orientations politiques pour notre intercommunalité ou des évolutions législatives. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, des points réguliers seront présentés dans les instances politiques compétentes (commissions, bureau de la CAGB) ainsi qu'en conférence des maires.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés



émet un avis favorable concernant le projet de schéma de mutualisation des services.

Concessions cimetière 2015 – Dél n° 26 / 2015

Après avoir entendu les explications de Mr Philippe CHANEY, Maire, en accord avec la commission du cimetière, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et des représentés concernant l'évolution des tarifs de 2015 d'appliquer :

Concessions trentenaires 340€

Ancien caveau: 880€ auquel s'ajoute 3000€ de travaux d'aménagement et de maçonnerie pour un total de 3880€

Caveaux: 910€ auquel s'ajoute 2200€ de travaux d'aménagement et de maçonnerie pour un total de 3110€

Columbarium: 536€ auquel s'ajoute 296€ de travaux d'aménagement et de

maçonnerie pour un total de 832€

Caveaux d'urne : 450€ auquel s'ajoute 1000€ de travaux d'aménagement et de maçonnerie pour un total de 1450€

CCAS Changement imputation – Dél n° 27 / 2015

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjoint aux finances, laquelle précise qu'à la demande nous devons apporter la modification suivante au budget CCAS 2015 ; nous ne pouvons pas utiliser l'article 656 frais de fonctionnement des groupes d'élus mais une subdivision de celui-ci soit 6562 matériel équipement et fournitures conformément à la nomenclature ; en conséquence nous allons transmettre un certificat administratif à la perception et modifier le budget CCAS ;

le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés accepte cette modification d'imputation budgétaire sur le CCAS.

Ouverture de crédits au 665 – Dél n° 28 / 2015

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjoint aux finances, soulignant que pour enregistrer le règlement de la vente de bois à l'entreprise Boiston Guillot, il convient d'émettre un titre de 4995€ pour la part au comptant à l'article 7022 et d'ouvrir une ligne supplémentaire à l'article 665 « escomptes accordés » pour un montant de 49.95€ soit 1% de la vente, ce montant étant pris sur le suréquilibre de fonctionnement ;

le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés accepte l'ouverture de crédits à hauteur de 49.95€ pour l'article 665 « escomptes accordés » sur le budget principal.

Séance levée à 20H00

Le Maire
Les adjoints
Les Conseillers Municipaux

Inauguration de l'aire de jeux...

Mais où vont tous ces enfants qui courent sourire aux lèvres ? Ils partent en direction de la nouvelle aire de jeux. L'inauguration a eu lieu le samedi 20 juin ! Il reste à implanter un banc, un bac à fleur et les barrières pour sécuriser l'aire de jeux.



Animation jeunesse...



Pendant les vacances d'été plusieurs animations ont eu lieu:

- Fête de fin d'année scolaire autour d'une pizza. Le samedi 4 juillet à la salle Henri Bertrand, une vingtaine de jeunes étaient présents. Un moment de détente, afin de fêter, comme il se doit la fin de l'année scolaire ! Une fin d'année bien méritée puisque tout les jeunes ont bien travaillé tout au long de l'année ! Pour certains fini le primaire et rendez vous au collège, pour d'autres, fini le collège et rendez-vous au lycée !!!!
- Mercredi 22 juillet, la commission jeunesse et sports a organisé une sortie Kayak à la base nautique d'Avanne. 16 jeunes ont répondu présents à l'appel lancé par Cédric et Valérie.

Après avoir endossé leur gilet de sauvetage et attentivement suivi les explications du moniteur concernant la meilleure façon de pagayer ; les voilà à l'eau, prêts à en découdre avec les courants et rapides du Doubs (bien bas par ces fortes chaleurs...) et les 4 km du parcours. A mi-chemin, une petite halte baignade et un jeu sous forme de relais et c'est reparti ! Comme tout le monde était courageux et téméraire, un petit saut en kayak dans le canal et dans les rapides derrière le moulin ! Enfin, à notre retour, Valérie attendait les sportifs pour un goûter bien mérité !!!

Une excellente journée pour tous.





*Souvenez vous, les sala-
mandres...*

L'accouplement a lieu vers la fin de l'été ou au début du printemps. Pour déposer ses œufs, la femelle, inapte à la natation recherche un ruisseau à courant lent ou un petit ruisseau à cours rapide mais facilement accessible. En septembre-octobre, les salamandres recherchent ensuite des abris pour hiberner durant la mauvaise saison. Restons donc vigilants !!!



Le samedi 12 et dimanche 13 septembre à 17h00, M BAUD organise des visites commentées de l'église St Hippolyte à l'occasion de son tricentenaire. A programme: historique, visite de l'église, de la sacristie et de la tribune. Les visites commentées sont gratuites et d'accès libre.

Les festivités du 14 juillet :

L'assemblée s'était réunie ce 14 juillet comme de coutume devant le monument aux morts pour une belle cérémonie Ont été mis à l'honneur cette année :

- notre Doyenne, Mme Gilberte PERNELLE qui depuis plusieurs années nous ravit de sa présence. Pour notre Doyen, M. Laurent DESTAING une petite visite à domicile lui sera faite !

M. et Mme TRINDADE FLOR Alvaro et Nazaré qui fêtaient cette année leur 50ème anniversaire de mariage

L'ensemble des personnes présentes a été invité à partager un apéritif offert par la municipalité et préparé par Sylvain Ballet, le traiteur du village. S'en sont ensuite suivies les festivités de l'après-midi, après un repas, initiées par le comité des fêtes. Plusieurs animations étaient organisées en présence des associations du village : Un toboggan à eau qui ne désemplissait pas, du tir à la carabine, le célèbre et indémodable casse boîte, la miraculeuse pêche aux canards, le tir aux fléchettes, le coupe carotte et enfin un atelier bricolage. N'oublions pas bien sûr la dégustation d'escargots !

« Nos milieux naturels sont fragiles, à nous de les protéger »



Agenda : à venir ...

Dimanche 06 Septembre : Fête du BIOU à ARBOIS avec Doubs Libération US44.

Mardi 08 Septembre: Reprise des activités des Copains d'Abord, à la Salle Polyvalente, à 14h00.

Samedi 12 et dimanche 13 Septembre: Visite commentée de l'Eglise tricentenaire.

Samedi 19 Septembre: Voyage en Corse, Anciens Combattants, du 19 au 26 Septembre 2014.

Samedi 19 et dimanche 20 Septembre: Journée du Patrimoine.

Dimanche 27 Septembre: LARNOD : Cérémonie à VALMY.

Jeudi 08 Octobre: Sortie du 2^{ème} Semestre des Copains d'Abord.

Vendredi 09 Octobre : Réunion du Comité des Anciens Combattants. Salle H. Bertrand, 17h00.

Dimanche 11 Octobre : Loto du Twirling, Salle Polyvalente, à 14h00.

Samedi 07 Novembre: Doubs Libération US44, Salle Polyvalente Assemblée Générale à 16h00 suivie du repas à 20h00.

Mercredi 11 Novembre: 97^{ème} Anniversaire de l'Armistice 1918 : PUGEY, Monument aux Morts, à 9h30.

BEURE, Messe à 10h30, cortège Cérémonie au Monument aux Morts, 11h30. Ouverture du Musée, de 14h00 à 18h00.

Dimanche 29 Novembre : Concert Lyre Viticole en l'Eglise à 17h00.

